Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20261019-DELIB_2026_054-DE

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 octobre 2026

ISERE
38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2026-054

L'an 2026, le 19 octobre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 14 octobre 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Didier PERRIN, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER, Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Gérard FEY, Bénédicte GUILLAUMIN, Meryle LOCATELLI, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Annie PONTHIEUX, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX (arrivé à 18h35 après l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 06/07/26).

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de conseillers votants :	19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine AUDOUARD a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/07/2026
Monsieur Didier PERRIN, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/07/2026. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2026-054 : Subvention 2026 à l'association "APJNV" (Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize)
Meryle LOCATELLI, Rapporteure
VU la délibération n°2026-011 en date du 23 février 2026 concernant la Convention d'objectifs et de moyens 2026 avec l'association APJNV (*Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize*) ;

CONSIDERANT que l'APJNV n'a pas pu réaliser d'activités pour les jeunes à l'été 2026 du fait de l'absence d'un directeur/directrice pendant 4 mois ;

CONSIDERANT le montant initial de subvention prévu pour 2026 au regard d'une année d'activité complète ;

RAPPELLE que l'*Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize* (APJNV), association régie par la loi du 1er juillet 1901, a notamment pour mission :

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20261019-DELIB_2026_054-DE

- de dynamiser, développer et gérer les actions de loisirs éducatifs en faveur des jeunes des communes de Noyarey et Veurey-Voroize ;

SOULIGNE que la commune de Noyarey s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de l'« *Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize* » dans le cadre des orientations de sa politique jeunesse ;

Après échanges avec le bureau de l'APJNV, il est **PROPOSE** de :

- **ACTUALISER** la subvention 2026 à l'APJNV au prorata d'activité globale, soit un montant actualisé de 30 000 € de subvention pour 2026 ;
- **ABROGER** ainsi la délibération n°2026-011 en date du 23 février 2026 concernant la Convention d'objectifs et de moyens 2026 avec l'association APJNV ;
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens pour 2026 actualisée entre les deux structures, telle que présentée en annexe. Cette convention d'objectifs et de moyens prévoit ainsi le versement d'une subvention à l'APJNV d'un montant de 30 000 € pour cette année ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord, et **DECIDE** de :

- **ACTUALISER** la subvention 2026 à l'APJNV au prorata d'activité globale, soit un montant actualisé de 30 000 € de subvention pour 2026 ;
- **ABROGER** ainsi la délibération n°2026-011 en date du 23 février 2026 concernant la Convention d'objectifs et de moyens 2026 avec l'association APJNV ;
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens pour 2026 actualisée entre les deux structures, telle que présentée en annexe. Cette convention d'objectifs et de moyens prévoit ainsi le versement d'une subvention à l'APJNV d'un montant de 30 000 € pour cette année.

Décision adoptée à l'unanimité.
Pour : 19

Affiché le : 22/10/2026
Reçu en préfecture le : 21/10/2026
Exécutoire le : 22/10/2026

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 20/10/2026

Le Maire,
Didier PERRIN

